Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211801287-20260605-15_2026-DE

République Française
Département Cher
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	7

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 08/06/2026
Et
Publication sur le site
http://limeux-berry.fr

L'an 2026, le 5 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2026.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, NEDELEC Anne-Marie, YVON Céline, MM : FAILLOT Benoit, GRANGETAS Kevin, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAYMOND Philippe à Mme KUBLER Sylvia
Excusé(s) : Mme PAIRAULT Elodie, M. GRESSETTE Romain

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

15_2026 – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil municipal,

VU le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

VU le décret convoquant les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

CONSIDERANT que les conseils municipaux sont convoqués le 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 1 000 habitants, le nombre de délégués est fixé conformément aux dispositions de l'article L.284 du Code électoral ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211801287-20260605-15_2026-DE

CONSIDERANT que la commune de Limeux compte moins de 500 habitants et dispose à ce titre d'un (1) délégué titulaire et de trois (3) suppléants ;

Le Maire rappelle les modalités du scrutin :

- le vote a lieu au scrutin secret ;
- l'élection se déroule à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour ;
- en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Après constitution du bureau électoral conformément aux dispositions du Code électoral, il est procédé à l'élection du délégué titulaire puis des suppléants.

Résultats du scrutin

Élection du délégué titulaire

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants :7
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4

A obtenu :

- M. YVON Julien : 7 voix

Est proclamé élu délégué titulaire :

- M. YVON Julien

Élection des suppléants

Nombre de votants : 7
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Ont obtenu :

- M.FAILLOT Benoît : 7 voix
- Mme MOREL Angélique : 7 voix
- Mme YVON Céline : 7 voix

Sont proclamés élus suppléants dans l'ordre suivant :

1. **M.FAILLOT Benoît**
2. **Mme MOREL Angélique**
3. **Mme YVON Céline**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211801287-20260605-15_2026-DE

Le Conseil municipal prend acte des résultats du scrutin.

Le procès-verbal de l'élection, établi conformément aux dispositions réglementaires, sera immédiatement transmis à Monsieur le Préfet du Cher.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/06/2026

Le Maire
Julien YVON

MAIRIE de LIGNEUX
18 (Cher)

Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 08/06/2026